

DEPARTEMENT
DU
PUY-DE-DOME

EXTRAIT
du
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

VILLE DE THIERS

Nombre de Conseillers en
exercice : **33**

Nombre de conseillers
présents : **25**

Procurations : **3**

Nombre de conseillers
absents : **5**

OBJET :
**Zones d'Accélération
des Energies
Renouvelables (ZAER)**

SEANCE DU MARDI 17 SEPTEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi 17 septembre à dix-neuf heures ;
Le Conseil Municipal de la Commune de Thiers, dûment convoqué le
mercredi 11 septembre 2024 s'est réuni en salle TOURNILHAC de la Mairie,
sous la présidence de Stéphane RODIER, Maire ;

Etaient présents :

Stéphane RODIER, Maire ;
Hélène BOUDON, Claude GOUILLON-CHENOT, David DEROSSIS, Catherine
PAPUT, Pierre CONTIE, Martine MUNOZ, Sophie DELAIGUE, Didier
STURMA, Michel COMBRONDE, Vincent PETITJEAN, Monique MORENO,
Pierre SUREDA, Pepa CAENEN, Thierry BARTHELEMY, Christophe MANKA,
Eric BOUCOURT, Francis ROUX, Bernard DUNIAT, Serap ALP, Yoann
BENTEJAC, Farida LAID, Claire JOYEUX, Annie CHEVALDONNE et Philippe
BARRAU, Conseiller.e.s Municipaux ;

Avaient donné procuration :

Sylvain HERMAN à Isabelle FUREGON,
Pascal THIRIOUX-RAUCOURT à Claude GOUILLON-CHENOT,
Michelle MAGNOL à David DEROSSIS,

Etaient absents ou excusés :

Lisa ASAR,
Betul SIMSEK,
Monique DURAND-PRADAT,
Patricia BOSTMAMBRUN,
Isabelle FUREGON,

Secrétaire de séance :

Christophe MANKA

ZONES D'ACCELERATION DES ENERGIES RENOUVELABLES (ZAER)

- **Vu** La loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables, et notamment l'article 15 ;
- **Vu** le code de l'énergie, et notamment l'article L. 141-5-3 ;
- **Vu** le code de l'environnement, et notamment les articles L.110-4 et L. 341-15-1 ;
- **Considérant** l'appartenance de la Commune de THIERS au Parc Naturel Régional Livradois Forez ;

Au cours du premier semestre 2024, un accompagnement a été conduit à l'échelle du SCoT Livradois-Forez intégrant un volet paysager. Dans ce cadre, l'identification des ZAER a été réalisée en concertation avec le syndicat mixte du Parc naturel régional du Livradois-Forez, lors de réunions de travail en février et mars 2024. Les communes ont été invitées à transmettre leurs propositions de zones d'accélération au Syndicat mixte du Parc sur un outil cartographique en ligne afin de pouvoir être analysées.

Conformément à la loi, une consultation du public a été effectuée du 5 août au 5 septembre 2024 selon les modalités suivantes : information sur les différents supports de la Commune (site internet, panneaux lumineux, réseaux sociaux) avec un registre disponible en Mairie.

L'avis du syndicat mixte du Parc en tant que gestionnaire a été sollicité. Le comité syndical du 02 juillet 2024 s'est prononcé sur les principes de formulation des avis du syndicat mixte du Parc sur les projets de zones d'accélération des énergies renouvelables identifiées par les communes. Ce dernier a émis un avis favorable.

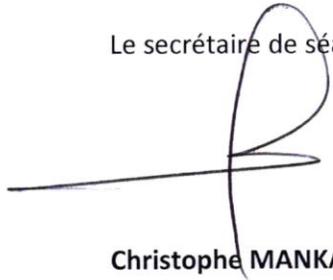
Les zones concernées sont les suivantes :

NOM ZAER	Filière ENR	Détail de la filière
Ancienne carrière	Solaire photovoltaïque	Photovoltaïque - Nouveau - Sol
Ancien site Flowserve	Solaire photovoltaïque	Photovoltaïque - Nouveau - Ombrière
Parking Iloa	Solaire photovoltaïque	Photovoltaïque - Nouveau - Ombrière
Parking relais / Plateforme multimodale	Solaire photovoltaïque	Photovoltaïque - Nouveau - Ombrière
Parking Lycée Jean Zay	Solaire photovoltaïque	Photovoltaïque - Nouveau - Ombrière
Parking Salle Espace	Solaire photovoltaïque	Photovoltaïque - Nouveau - Ombrière
Parking Salle Espace 2	Solaire photovoltaïque	Photovoltaïque - Nouveau - Ombrière
Parking Cimetière des Limandons	Solaire photovoltaïque	Photovoltaïque - Nouveau - Ombrière
Parking de la Gare de Thiers	Solaire photovoltaïque	Photovoltaïque - Nouveau - Ombrière
Parking du Stade Antonin Chastel	Solaire photovoltaïque	Photovoltaïque - Nouveau - Ombrière
Parking Gymnase Fernand Sauzedde	Solaire photovoltaïque	Photovoltaïque - Nouveau - Ombrière
Commune de Thiers	Solaire photovoltaïque	Photovoltaïque - Nouveau - Toiture
Commune de Thiers	Solaire thermique	Solaire thermique - Toiture
Parking Mosquée	Solaire photovoltaïque	Photovoltaïque - Nouveau - Ombrière
Parking Collège + Lycée Montdory	Solaire photovoltaïque	Photovoltaïque - Nouveau - Ombrière
Parking Moulin Bleu	Solaire photovoltaïque	Photovoltaïque - Nouveau - Ombrière

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE :

- **Définit** comme zones d'accélération des énergies renouvelables de la Commune les zones proposées figurant à la présente délibération ;
- **Valide** la transmission de la cartographie de ces zones à Monsieur le Préfet, référent préfectoral à l'instruction des projets d'énergies renouvelables et des projets industriels nécessaires à la transition énergétique, du département de Puy-de-Dôme, sous forme cartographiques (SIG), ainsi qu'à la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne ;
- **Autorise** le Maire à signer tout document se rapportant à la présente décision.

Le secrétaire de séance,



Christophe MANKA

le Maire



Stéphane RODIER